

2023 | ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



24 MAI 2023 à 16H30

FNAC DARTY



INTRODUCTION

Jacques Veyrat

Président du Conseil d'administration

FNAC DARTY



COMPOSITION DU BUREAU

- 🏆 **Président de l'Assemblée** : Monsieur Jacques Veyrat, Président du Conseil d'administration ;
- 🏆 **Scrutateurs** : CECONOMY Retail International et VESA Equity Investment ;
- 🏆 **Secrétaire de l'Assemblée** : Madame Nathalie Dubois, Directrice juridique du Groupe.

Sont également présents :

- 🏆 Monsieur Enrique Martinez, Directeur général du Groupe ;
- 🏆 Monsieur Jean-Brieuc Le Tinier, Directeur financier du Groupe ;
- 🏆 Madame Frédérique Giavarini, Secrétaire générale du Groupe et DG de Nature & Découvertes ;
- 🏆 Madame Brigitte Taittinger-Jouyet, Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations ;
- 🏆 KPMG France représenté par Monsieur Eric Ropert, Commissaire aux comptes titulaire.

FAITS MARQUANTS ET RÉALISATIONS STRATÉGIQUES 2022

Enrique Martinez
Directeur général

FNAC DARTY



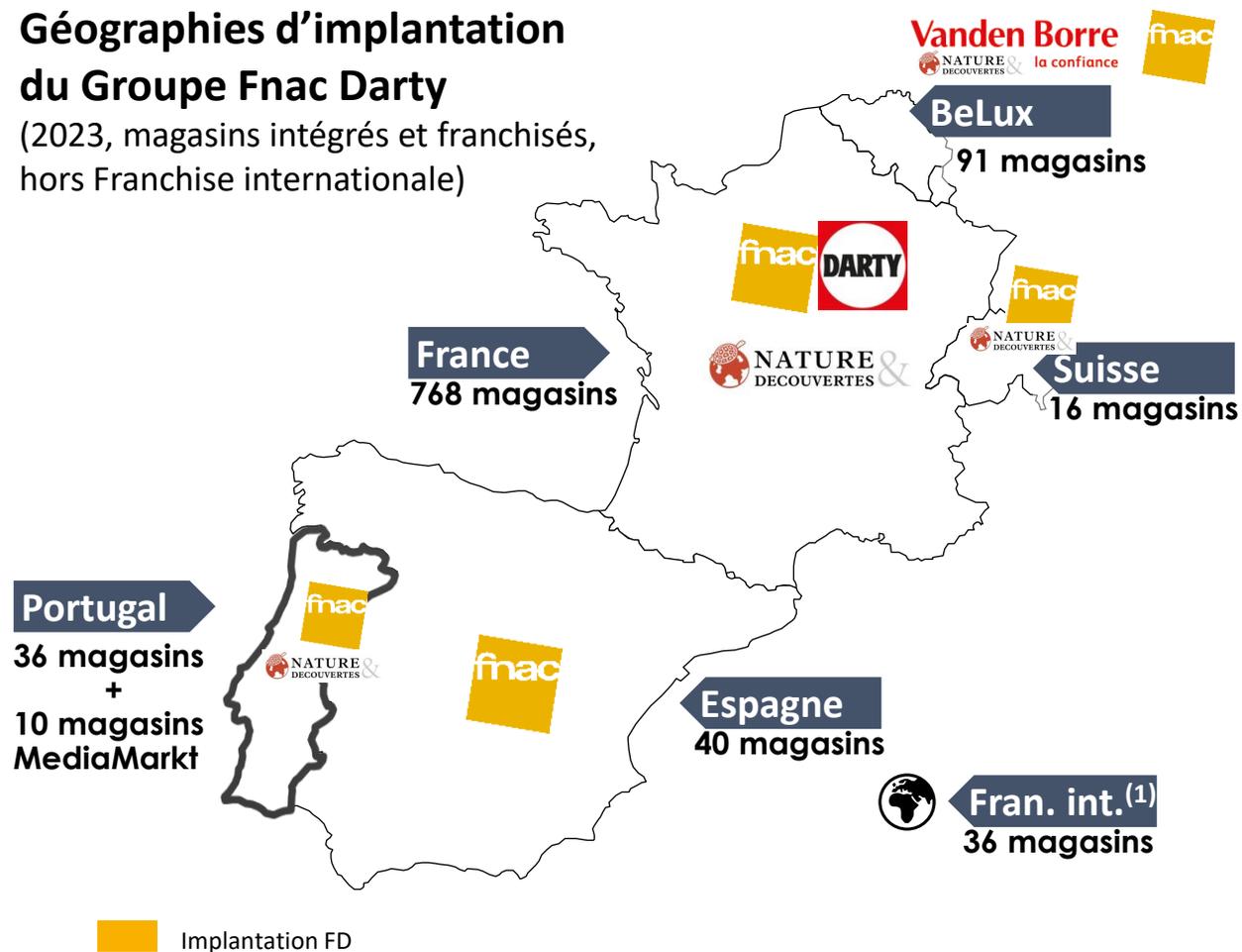
UN GROUPE EN MOUVEMENT



LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE MODÈLE FNAC DARTY

Géographies d'implantation du Groupe Fnac Darty

(2023, magasins intégrés et franchisés, hors Franchise internationale)

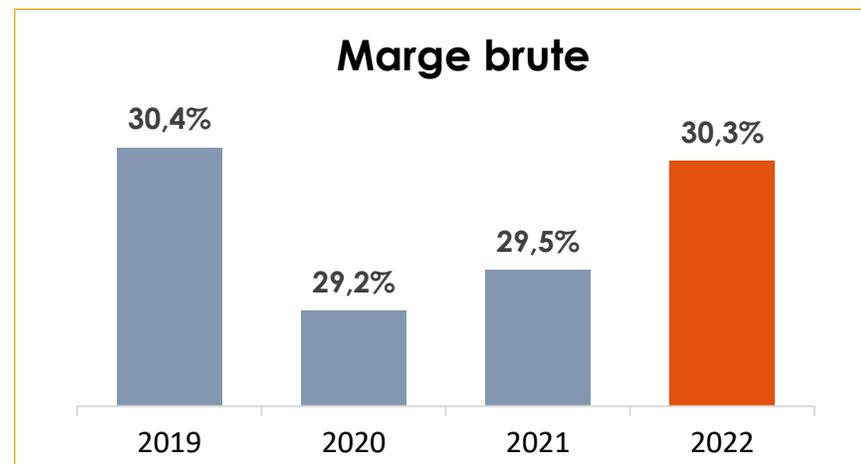
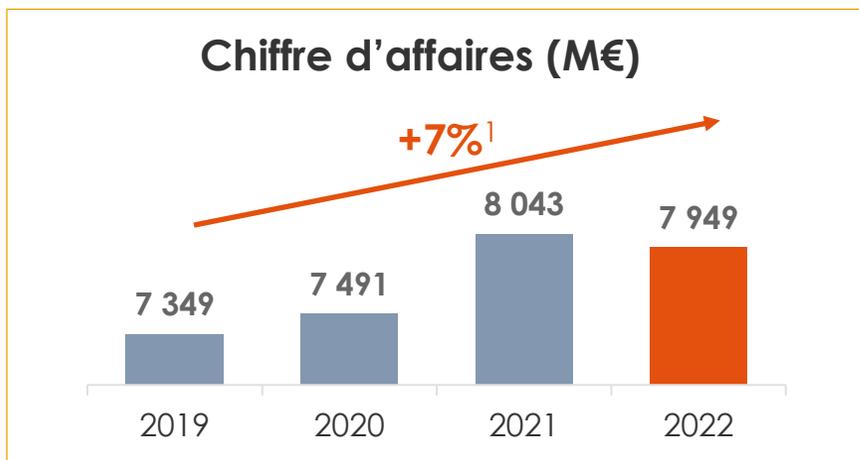


25 ans de succès au Portugal

- Renforcement au Portugal avec l'acquisition des 10 magasins de Mediamarkt au Portugal
- Consolidation de notre position de numéro 2 dans le pays
- Nombreuses opportunités :
 - **Accélération** de la croissance des métiers historiques
 - **Diversification** dans le gros et le petit électroménager
 - **Renforcer l'offre** de services
 - Améliorer l'efficacité globale
- Création d'un **écosystème complet de produits et de services pour les clients portugais**
- Impact relatif avant synergies

Note: (1) Qatar, Tunisie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Congo, Cameroun, Outre-mer sous enseignes Fnac, Darty, N&D (5 DOM TOM)

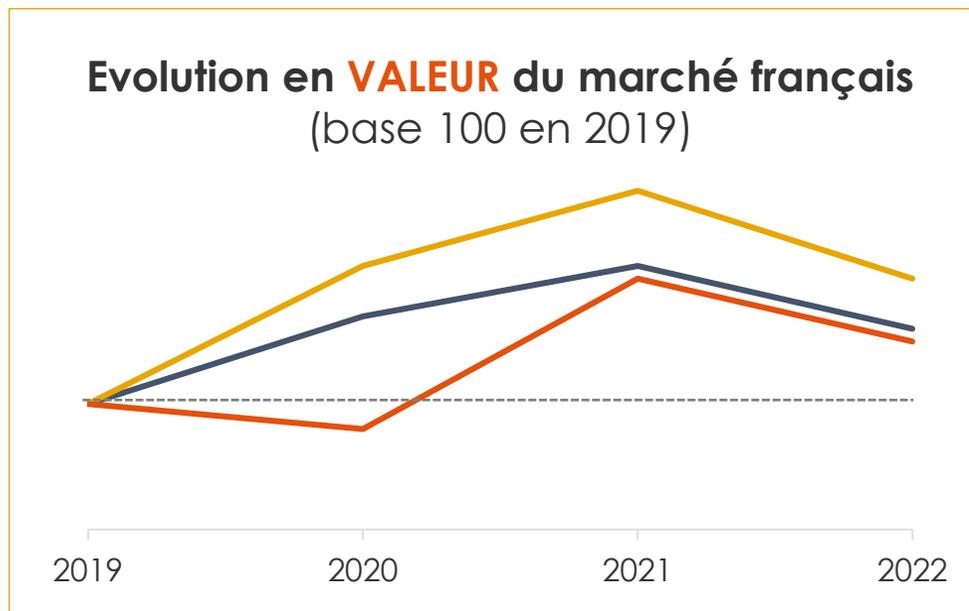
RÉSILIENCE DU GROUPE



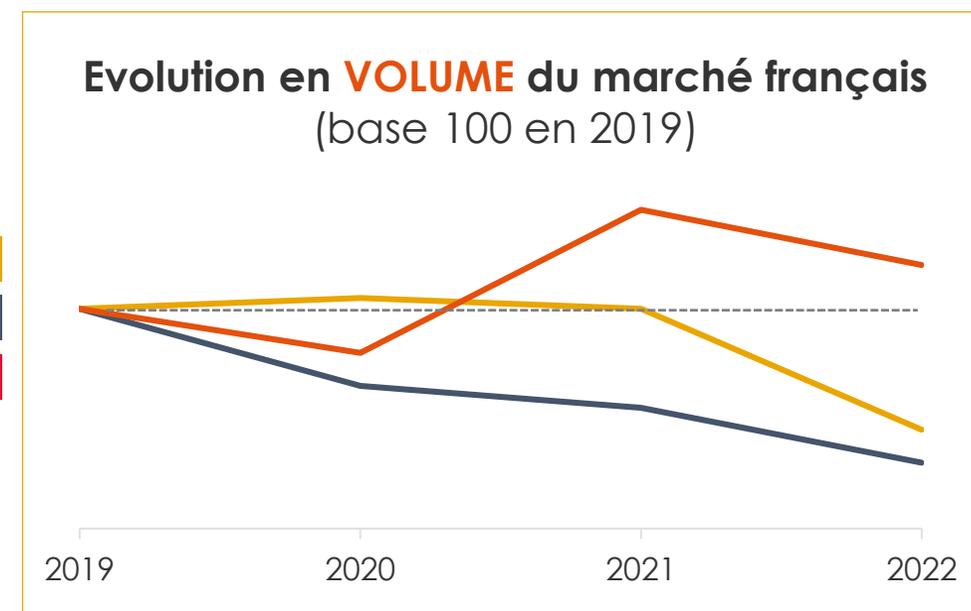
- 📌 **Bonne résistance des ventes en 2022 à 7 949M€**
 - Croissance de **+7% par rapport à 2019** proforma¹
- 📌 **Solide performance de la marge brute en croissance de +36M€ sur un an**
 - Taux de marge brute **en ligne avec niveau de 2019**
- 📌 **Résultat opérationnel courant 2022 à 231M€**
 - Contexte d'inflation nettement plus élevée que les années précédentes, impactant les coûts

¹ Hors BCC et incluant Nature & Découvertes en année pleine.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



ELECTROMENAGER
PRODUITS TECHNIQUES
PRODUITS EDITORIAUX



- Des marchés qui enregistrent des **croissances positives en valeur depuis 2019**, avec des évolutions contrastées sur les volumes selon les catégories de produits
- Un secteur de la distribution en pleine transformation** avec certains acteurs en difficulté et un **resserrement autour des spécialistes**
- Un marché du e-commerce avec une croissance moins élevée qu'attendue impactant principalement les pure-players

Source : GfK - France

FNAC DARTY A BIEN RÉSISTÉ EN S'APPUYANT SUR SES FORCES

🏷️ Une complémentarité gagnante des magasins et des plateformes web

- Cette année les **magasins ont tiré la performance** car ouverts et plébiscités par les clients
- Des **ventes omnicanales** qui se maintiennent à un **niveau élevé (≈ 50%)**

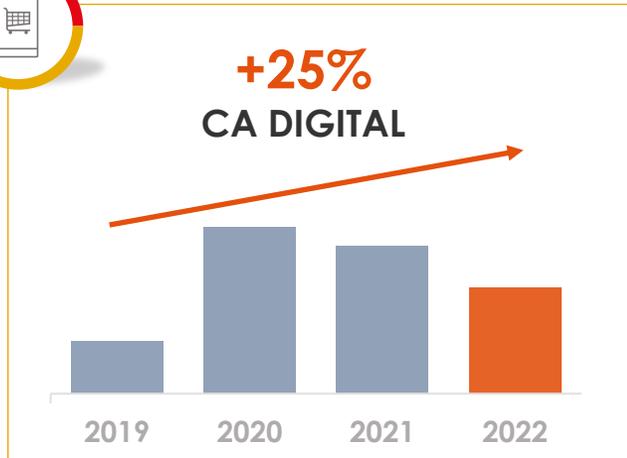
🏷️ Une large gamme de produits et services

- Un **positionnement davantage centré sur les produits premium** permettant de mieux répercuter les hausses de prix aux clients, et ainsi sécuriser un niveau élevé de marge brute
- **Une large gamme de produits et services disponibles tout au long de l'année** pour répondre aux différentes attentes des clients : produits innovants, Seconde Vie, services (réparation, ...)
- Des animations commerciales ciblées lors des temps forts commerciaux permettant d'enregistrer un niveau de ventes élevé tout en préservant la marge brute



Les résultats 2022 du Groupe confirment la puissance de son modèle omnicanal et son agilité opérationnelle et le confortent dans ses choix stratégiques de transformation du modèle

L'EXPÉRIENCE DIGITALE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DU GROUPE



- 📌 **+3 pts** de pénétration du web par rapport à 2019, à **22%** fin 2022
- 📌 **+8% de clients actifs web¹** en France entre 2019 et 2022
- 📌 **1 vente en ligne sur 2** est **omnicanales**



- 📌 **3 000** vendeurs Fnac/Darty déjà formés
- 📌 Jusqu'à **x 4** taux de transformation



¹ Clients actifs web = clients ayant réalisé au moins un achat sur les 12 derniers mois sur le site fnac.com ou darty.com.

VISER UN PARC DE MAGASINS 100% RENTABLE EN 2025



Parc de **987 magasins**, dont **43% de franchises**

Des ouvertures principalement en franchises

- **46 ouvertures de magasins en franchises en 2022**
 - Soit 87% du total des ouvertures de magasins
- **Poursuite du développement de Darty Cuisine**
 - 6 ouvertures Darty Cuisine sous format franchise
- **Des ouvertures en franchises ciblées à l'international**
 - Guyane, Qatar, Sénégal...
- **1 ouverture de magasin en propre en Belgique en 2022**



11 Darty Cuisine ouverts en 2022



1^{er} magasin Nature & Découvertes ouvert en Guyane



1 magasin Fnac ouvert en Belgique

Des plans d'actions mis en place pour les quelques magasins non rentables

- **Transfert / restructuration immobilière** pour réduire la surface commerciale : **5 magasins transférés en 2022**
- **Recentrage du partenariat Fnac MANOR** en Suisse romande
- Des **accords trouvés** pour l'ensemble des magasins non rentables



Transfert Fnac de Evry 2 vers Carré Sénart



Restructuration immobilière à venir de Fnac Callao (Madrid)

CAPITALISER SUR NOTRE BASE DE CLIENTS FIDÈLES

📌 **Récent lancement** de **fnac & moi** pour répondre aux nouvelles attentes des clients



– Pour **tous les clients adhérents et abonnés** actuels et à venir, et **sans limite de durée**



– **Cagnotte de fidélité enrichie** pour récompenser chaque **action responsable**



– **Pass partenaires** pour profiter de remises toute l'année dans plus de 90 enseignes

11M+
abonnés/adhérents



FORTE DYNAMIQUE DE CONQUÊTE D'ABONNÉS DARTY MAX



800 000+
abonnés
fin 2022



2M abonnés
en 2025

Abonnement distribué par



 **Vanden Borre**

 Sofinco

 HomeServe



+50%
récurrence
d'achat
vs. client Darty
standard



+50%
panier moyen
vs. client Darty
standard



6M+ de produits
couverts par
la réparation



Niveau élevé de
satisfaction client
churn <3%

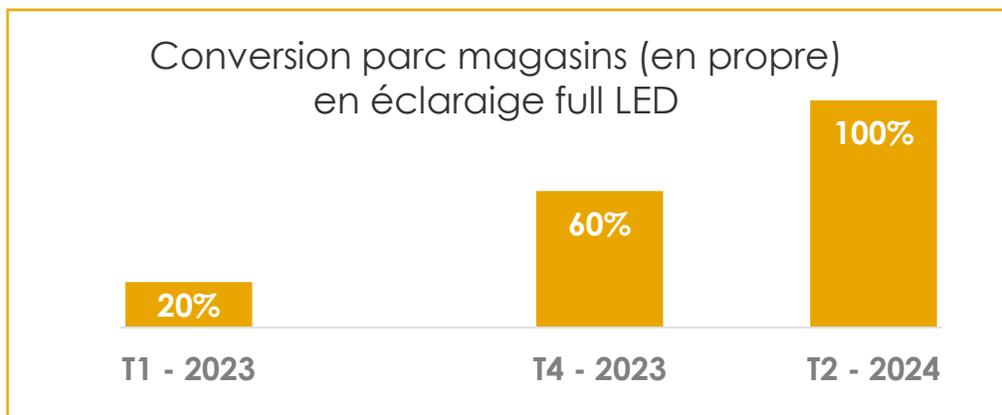
Fnac Darty, un acteur de référence pour devenir opérateur d'abonnement

LA RSE : PILIER STRATÉGIQUE DE NOTRE DÉVELOPPEMENT

📌 Une approche globale de notre Responsabilité Sociale et Sociétale d'Entreprise

- Consommation durable : réparabilité et seconde vie
- Préservation du climat
- Capital humain
- Un engagement sociétal en faveur de la culture et des territoires

📌 Des objectifs clairs, une mesure régulière des performances et des résultats tangibles



Objectif : une **réduction d'au moins 15%** de la consommation électrique en France d'ici 2024 par rapport à 2022

L'ENGAGEMENT RSE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DU GROUPE

Frédérique Giavarini

Secrétaire générale du Groupe et
Directrice générale de Nature &
Découvertes

FNAC DARTY



POURSUITE DU PLAN EVERYDAY

LA RSE AU CŒUR DU MODÈLE D'AFFAIRES

② Devenir le leader des services d'assistance du foyer, selon un modèle par abonnement



③ Accompagner les consommateurs dans l'adoption de comportements durables

① Retail omnicanal fortement digitalisé

- ④ Une stratégie RSE au **cœur du business model**, autour de 5 piliers, qui répondent aux préoccupations sociales, environnementales et éthiques de nos parties prenantes
- ④ Des **objectifs du plan Everyday** qui affirment notre ambition RSE sur chacun de ces piliers à horizon 2025 ou 2030.
- ④ Une **gouvernance RSE** aux meilleurs standards grâce à des **comités de pilotage transverses et des relais dans les différentes filières métier**.
- ④ Une intégration de l'ensemble des parties prenantes, via notamment **la refonte en 2022 de la matrice de matérialité du Groupe**.

SUR LES 5 PILIERS DE LA STRATÉGIE RSE : DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES



Stratégie
Climat



CONSOMMATION DURABLE : ALLONGER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS GRÂCE À LA MAINTENANCE ET LA RÉPARATION



 Env 800k abonnés en 2022



 2,3M produits réparés en 2022



 2 M d'abonnés en 2025

 Recruter des techniciens

- 2 500 personnes dédiées à la réparation
- 41 tech Académies ouvertes depuis 2019 et ouverture du 1er Centre de Formation d'Apprentis
- Acquisitions opportunistes (Next France Service)



Objectif : recruter 500 techniciens additionnels d'ici 2025

 2,5M produits réparés en 2025

 + de m² dédiés à la maintenance et à la réparation

- **Nouveau site de Tours Val de Loire** avec 4 ateliers de maintenance et de réparation
- **Nouveau centre de services situé à Chilly-Mazarin** avec une capacité pour réparer 220 000 appareils par an



Site de Tours Val de Loire de près de 8 000m² avec un magasin central de pièces détachées (140 000 pièces en stock)

CONSOMMATION DURABLE : ALLONGER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS GRÂCE A LA SECONDE VIE



1,5M
produits 2^{de} Vie
vendus en 2022

 **Darty 2^{de} VIE**



¹ Activité 2^{de} Vie en propre de Fnac Darty.
Chiffre B2C, hors marketplace.

-  **+34% de volumes de produits 2^{de} Vie¹** vendus en 2022 par rapport à 2021
-  **1 vente sur 3** sur la marketplace est un produit d'occasion
-  **Niveaux de qualité et de service identiques** à ceux des produits neufs (livraison, fiabilité...)  
-  **500 000 produits** donnés à des associations



Produits Seconde Vie disponibles sur les plateformes web du Groupe et dans les magasins Fnac et Darty

UN GROUPE INVESTI EN FAVEUR DU CLIMAT : OBJECTIFS ET TRAJECTOIRE

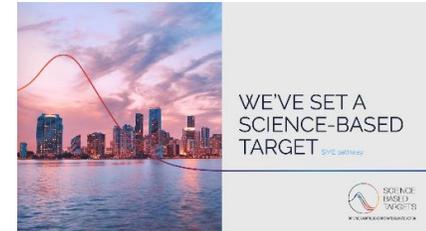


 -17% des émissions de CO₂ liées au transport et à l'énergie en 2022 vs 2019



- 50% des émission de CO₂ liées au transport et à l'énergie en 2030 vs 2019

 **Validation des objectifs alignés sur la science**, qui portent sur ses émissions les plus directes (scopes 1 et 2) et sur ses émissions indirectes (scope 3) et ont été approuvés par la Science Based Target initiative (SBTi) ⁽¹⁾



 **Pilotage renforcé de nos émissions du Scope 3 :**
Etablissement d'un dialogue centré sur la question climatique entre la Direction Commerciale et ses fournisseurs partenaires afin de les encourager à adopter des objectifs alignés sur la Science

 Mesure de **l'exposition du Groupe aux risques climatiques extrêmes :**
plus d'un millier de sites cartographiés face à l'évolution du climat



(1) L'initiative Science Based Target (SBTi), développée par le CDP, le Global Compact des Nations unies, le WRI et le WWF, a pour objectif de promouvoir l'adoption par les entreprises de stratégies carbone alignées sur les connaissances scientifiques, c'est-à-dire visant un niveau de décarbonation cohérent avec l'accord de Paris (+1,5°C ou bien en dessous de 2°C)

UN GROUPE INVESTI EN FAVEUR DU CLIMAT : SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



📌 Objectif : -15% des consommations électriques du Groupe en France d'ici fin 2024

- Signature de la **Charte d'engagement Ecowatt**
- Objectif inscrit dans la **rémunération variable** des dirigeants et collaborateurs du Groupe
- **20M€ d'investissement d'ici 2024** pour moderniser les équipements sur l'ensemble du parc de magasins (LED – Pilotage/Gestion chauffage et climatisation)
- Mise en œuvre d'un plan de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs sur la **sobriété énergétique et les éco-gestes**

📌 Augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique grâce au PPA Corporate signé avec Valeco



Signature de la Charte en octobre 2022



≈ 20M€ investis d'ici 2024 dans les magasins



FNAC DARTY+  valeco

Mise en service du parc solaire attendue mi-2023

UN GROUPE ENGAGÉ POUR SES COLLABORATEURS : PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Objectif de 40% de femmes au Comité exécutif et 35% de femmes dans le top 200 managers d'ici 2025

- ✓ **46% de femmes au comité exécutif en 2022**
- ✓ **30% de femmes dans le top 200 managers en 2022**



- 📄 **Signature de la charte LGBT+** (septembre 2022), charte d'engagement en faveur de l'inclusion des personnes LGBT+ portée par l'association l'Autre Cercle
- 📄 Mise en place de **deux classes d'alternants dédiées aux personnes en situation de handicap** : 35 CDI et 55 CDD recrutés en 2022



UN GROUPE ENGAGE POUR SES COLLABORATEURS : ATTIRER DES TALENTS ET LIBÉRER LE POTENTIEL DE CHACUN

- 📌 Signature de l'**accord sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP)** en janvier 2022
- 📌 Création d'une **direction Acquisition et Développement des talents** en 2022
- 📌 Ouverture du premier **Centre de formation des Apprentis (CFA) internalisé** en octobre 2022. Il est destiné à accueillir et former dans toute la France de futurs experts de la réparation de produits électroménagers

**41 Tech Académies ouvertes depuis 2019
en partenariat avec des CFA**



CULTURE ET TERRITOIRES RESTENT AU CŒUR DE L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DU GROUPE

- ❏ Près de **7 000 événements culturels gratuits**, en magasin et sur le web.
- ❏ **La Grande Collecte Solidaire de Livres au profit de Bibliothèques Sans Frontières fête ses 10 ans !** Ce partenariat a permis de collecter **2,3 millions de livres**.
- ❏ Lancement en 2022, d'un dispositif permettant le **don de produits neufs non-vendables directement depuis les magasins** au profit d'associations locales.

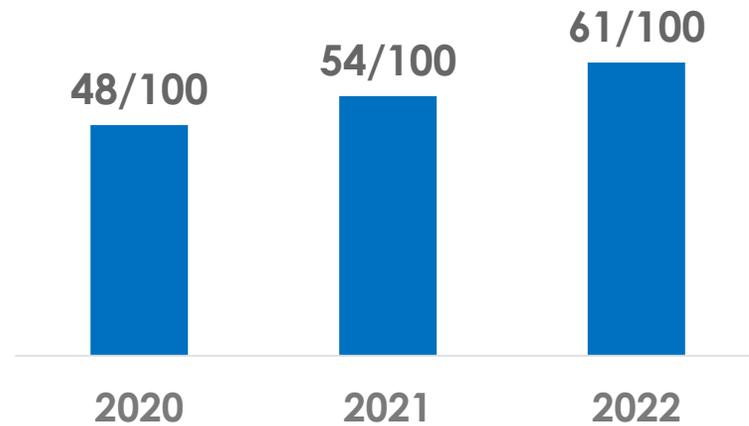


Fnac Live 2022, 3 jours de concert gratuits, 80 000 personnes réunies



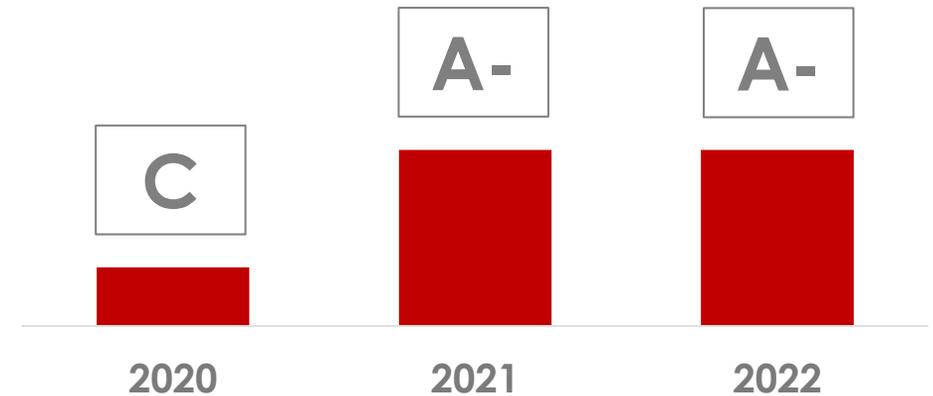
UN ENGAGEMENT RSE VALORISÉ PAR LES AGENCES DE NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE

MOODY'S
ESG Solutions



Le Groupe intègre pour la première fois la meilleure catégorie « Avancée » A1+ ce qui lui permet de se classer dans le **top 5 % mondial** et **5^{ème} sur 76 de la distribution spécialisée en Europe**

CDP
DISCLOSURE INSIGHT ACTION



Confirmation pour la deuxième année consécutive de la note **A-**

RÉSULTATS FINANCIERS 2022

Jean-Brieuc Le Tinier
Directeur financier

FNAC DARTY



CHIFFRE D'AFFAIRES ET MARGE BRUTE

M€	2021	2022	% variation
Chiffre d'affaires	8 043	7 949	-1,2%
<i>France & Suisse</i>	6 701	6 613	-1,3%
<i>Péninsule ibérique</i>	702	720	+2,6%
<i>Belgique & Luxembourg</i>	640	616	-3,7%
Marge brute	2 374	2 410	+36
<i>% du CA</i>	29,5%	30,3%	+0,8pt

📌 Bonne résistance des ventes en 2022 à 7 949M€

- En baisse de seulement **-1,2% en données publiées et de -1,9% en données comparables¹** par rapport à 2021
- Toujours en croissance à **+7% par rapport à 2019 proforma²**
- Seule la **péninsule ibérique affiche une croissance des ventes en 2022**, liée à une levée plus progressive des restrictions sanitaires par rapport aux deux autres zones

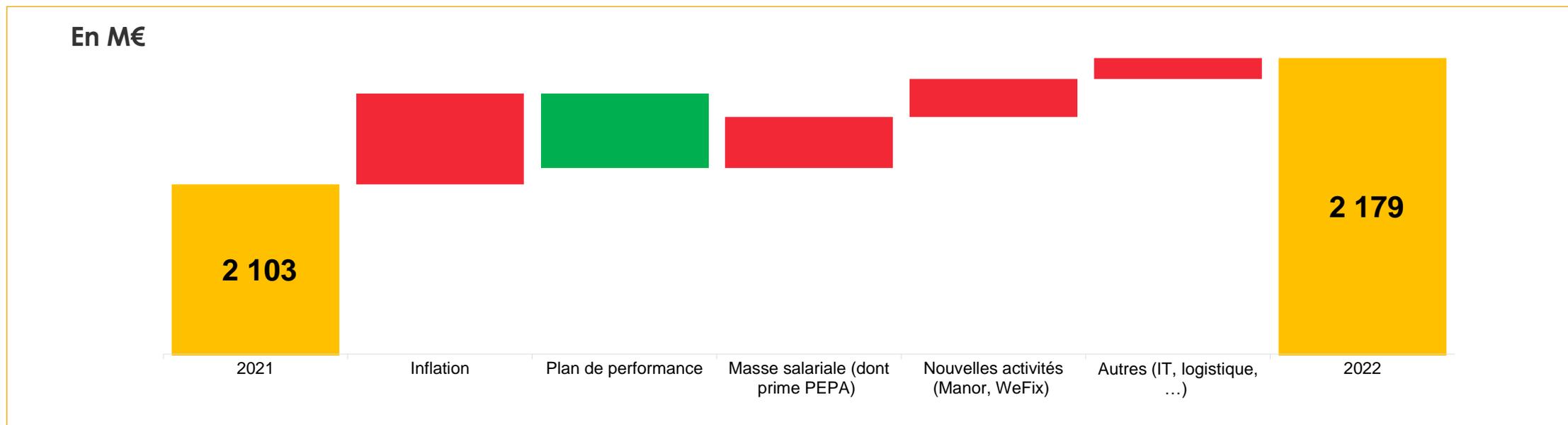
📌 Solide performance de la marge brute : +36M€ en 2022

- **Taux de marge brute à 30,3%**, en croissance de **+80 bps** par rapport à 2021
- **Effet mix produits plus favorable, croissance des services et reprise de la billetterie** ont plus que compensé l'effet technique dilutif de l'activité franchise

¹ Données comparables : excluent les effets de change, les variations de périmètre, les ouvertures et fermetures de magasins en propre.

² Hors BCC et incluant Nature & Découvertes en année pleine.

COÛTS OPÉRATIONNELS



- 📌 Dans un contexte d'inflation élevée, les coûts opérationnels atteignent 2 179M€ en 2022 ; soit +3,6% vs 2021
- 📌 La hausse des coûts liée à l'inflation est presque totalement contenue par les plans de performance
- 📌 Masse salariale en progression de +3% entre 2022 et 2021, représentant 40% de la hausse totale des coûts
 - Historique impacté par la fermeture de certains magasins liée à la crise sanitaire sur le 1^{er} semestre 2021
 - Hausse moyenne des salaires en 2022 supérieure aux années précédentes dans un contexte d'inflation élevée
 - Prime PEPA distribuée en début d'année pour environ 7M€

RÉSULTATS FINANCIERS

M€	2021	2022
Résultat opérationnel courant	271	231
Autres produits et charges opérationnels non courants	-10	-27
Résultat opérationnel	260	204
Charges financières nettes	-42	-45
Impôt sur le résultat	-74	-54
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe	145	100
Résultat des activités non poursuivies	15	-132
Résultat net part du Groupe	160	-32

¹ Incluant IFRS 16.

📌 Résultat opérationnel courant à 231M€

- En recul de -40M€ par rapport à 2021 dans un contexte d'inflation nettement plus élevée que les années précédentes

📌 Résultat net des activités poursuivies part du Groupe à 100M€

- **Eléments non courant à -27M€**, incluant des charges exceptionnelles liées à la restructuration du parc immobilier (dont fermeture du magasin Fnac Italie 2)
- **Frais financiers¹ stables sur un an à -45M€**
- **Charge d'impôt de -54M€**, en baisse de -20M€ en lien avec la baisse des résultats du Groupe ; taux effectif d'impôt quasi stable par rapport à 2021

📌 Résultat net des activités non poursuivies à -132M€

- Dans le cadre du contentieux relatif à la **cession de Comet Group Limited en 2012**, le Groupe a été condamné à un montant de 129,3M€, auxquels s'ajoutent des frais d'avocat pour 2,6M€.

CASH-FLOW LIBRE OPÉRATIONNEL

M€	2021	2022
EBITDA	621	580
Impact IFRS 16	-247	-254
Éléments cash non courants et éléments non cash de l'EBITDA	15	-9
Capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts, hors IFRS 16	389	317
Variation du BFR ¹	-34	-146
Investissements opérationnels ²	-116	-131
Impôts sur le résultat payés	-69	-70
Cash-Flow libre opérationnel³	170	-30

¹ Inclut la variation des dettes et créances sur immobilisations.

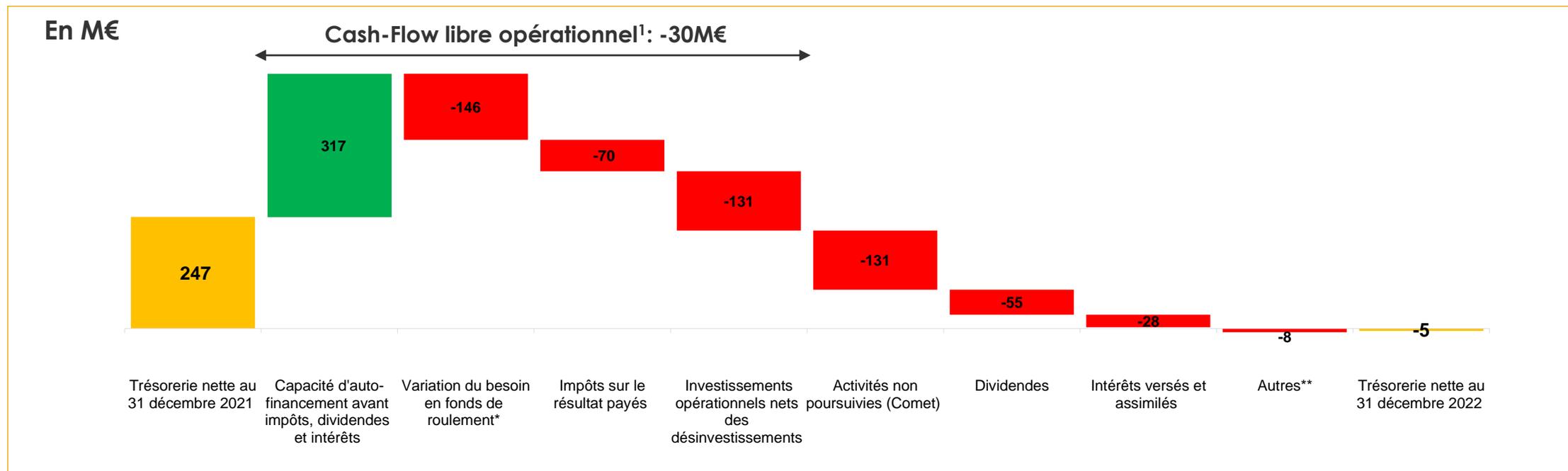
² Investissements nets des désinvestissements.

³ Hors IFRS 16.

📌 Cash-flow libre opérationnel en retrait de -200M€ entre 2021 et 2022

- CAF en retrait en lien avec baisse du résultat
- Variation de BFR en net recul lié à :
 - ✓ Moins d'encaissements en lien avec un niveau des ventes sur le mois de décembre 2022 moins élevé qu'attendu
 - ✓ Plus de décaissements enregistrés au début de l'année en lien avec une activité particulièrement soutenue fin 2021
 - ✓ Un niveau maîtrisé des stocks, en croissance de seulement +3%, expliqué par moins d'activité qu'anticipé en fin d'année
- Investissements en hausse de +15M€, en ligne avec les attentes

ENDETTEMENT FINANCIER NET



📌 La variation de trésorerie nette du Groupe sur 2022 s'explique principalement par :

- La variation du cash-flow libre opérationnel, expliquée en slide précédente
- Le décaissement de 131M€ au total dans le cadre de la condamnation du Groupe intervenue fin 2022 en lien avec le contentieux relatif à la cession de Comet Group Limited en 2012. Cette somme inclut 89,6M€ de condamnation auxquels s'ajoutent les intérêts, frais de procédure judiciaire et frais d'avocat.

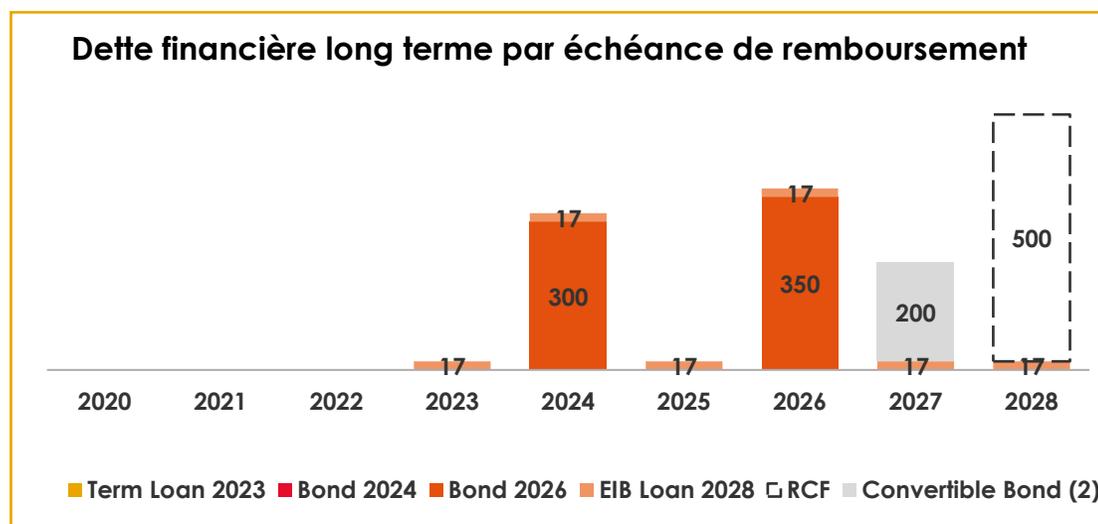
¹ Hors IFRS 16.

* Inclut la variation des dettes et créances sur immobilisations.

** inclut les acquisitions et cessions de filiales nettes de l'endettement ainsi que les acquisitions et cessions d'autres actifs financiers.

STRUCTURE FINANCIÈRE

M€	2021	2022
Capitaux propres	1 564	1 523
Trésorerie nette ¹	247	-5
Dette financière brute	934	937
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 181	932
Dettes locatives IFRS 16	1 130	1 141



¹ Hors IFRS 16.

² En cas de non conversion.

📌 **Position de trésorerie et équivalents de trésorerie solide à 932M€**, à laquelle s'ajoute une ligne de crédit RCF de 500M€ non tirée au 31/12/2022

📌 **Sécurisation du refinancement de la prochaine échéance majeure de dette obligataire de 2024**

- Ligne de crédit additionnelle bancaire (*Delayed Drawn Term Loan*) de 300 M€ non tirée à date
- Tirage en une seule fois à la main du Groupe, uniquement pour rembourser l'emprunt obligataire arrivant à maturité en 2024
- Maturité de 3 ans en cas de tirage, qui pourra être prolongée de 2 ans

CHIFFRE D'AFFAIRES T1 2023

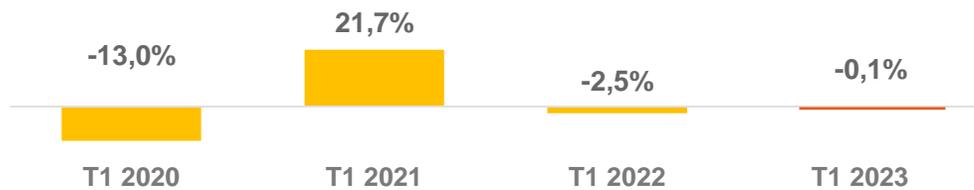
Jean-Brieuc Le Tinier
Directeur financier

FNAC DARTY

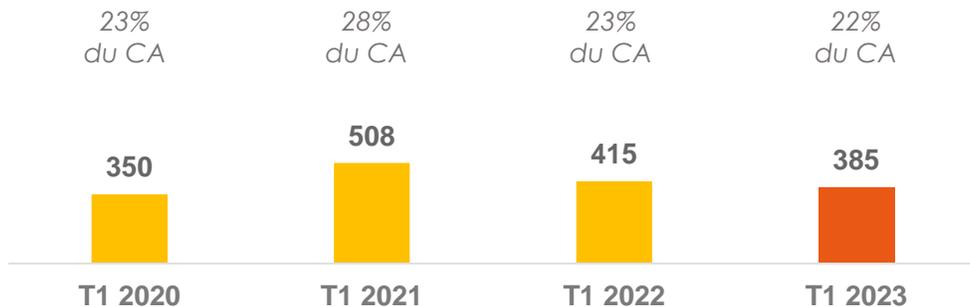


BONNE RÉSISTANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU PREMIER TRIMESTRE 2023

Evolution du chiffre d'affaires Groupe¹



Stabilité de la part des ventes en ligne (M€)



- 📌 **Chiffre d'affaires T1 2023 de 1 781M€**, stable en données publiées et sur une base comparable par rapport au T1 2022, dans un contexte d'inflation accrue et de pression sur le pouvoir d'achat des ménages
- 📌 Solide performance portée par la croissance des ventes en magasins tandis que les ventes en ligne demeurent à un niveau élevé avec une hausse de 2 points du taux de click & collect à 49% des ventes en ligne par rapport au T1 2022²
- 📌 **Marge brute stable vs. T1 2022 et en hausse de 20bps** (hors effet dilutif de la franchise) principalement grâce à l'impact positif des services (Darty Max, Billeterie), en partie compensée par un effet canal/mix produit négatif (gaming et électroménager)

¹ Hors effets de change, de variation de périmètre et des ouvertures et fermetures de magasins intégrés

² Hors BCC et en incluant Nature & Découvertes en année pleine par rapport au roforma 2019

CHIFFRE D'AFFAIRES PREMIER TRIMESTRE 2023 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR PRODUIT

Des performances contrastées selon les zones géographiques avec une bonne résilience en **France et en Suisse**, une performance contrastée dans la **péninsule ibérique** et une bonne tendance en **Belgique et au Luxembourg**

- Par catégorie de produits,
- Poursuite de la croissance des ventes de **livres** en lien avec la reprise du trafic en magasins,
 - Croissance des **services** grâce au développement de Darty Max et poursuite du rebond de la Billeterie
 - Bonne tendance pour la **téléphonie** (gain de parts de marché), **le son** and **la photo** compensée par le recul des catégories qui avaient surperformé pendant la crise sanitaires (ordinateurs)
 - Dans le contexte actuel de forte inflation, la baisse des volumes d'**électroménager** est en partie compensée par des hausses de prix



¹ Hors effets de change, de variation de périmètre et des ouvertures et fermetures de magasins intégrés

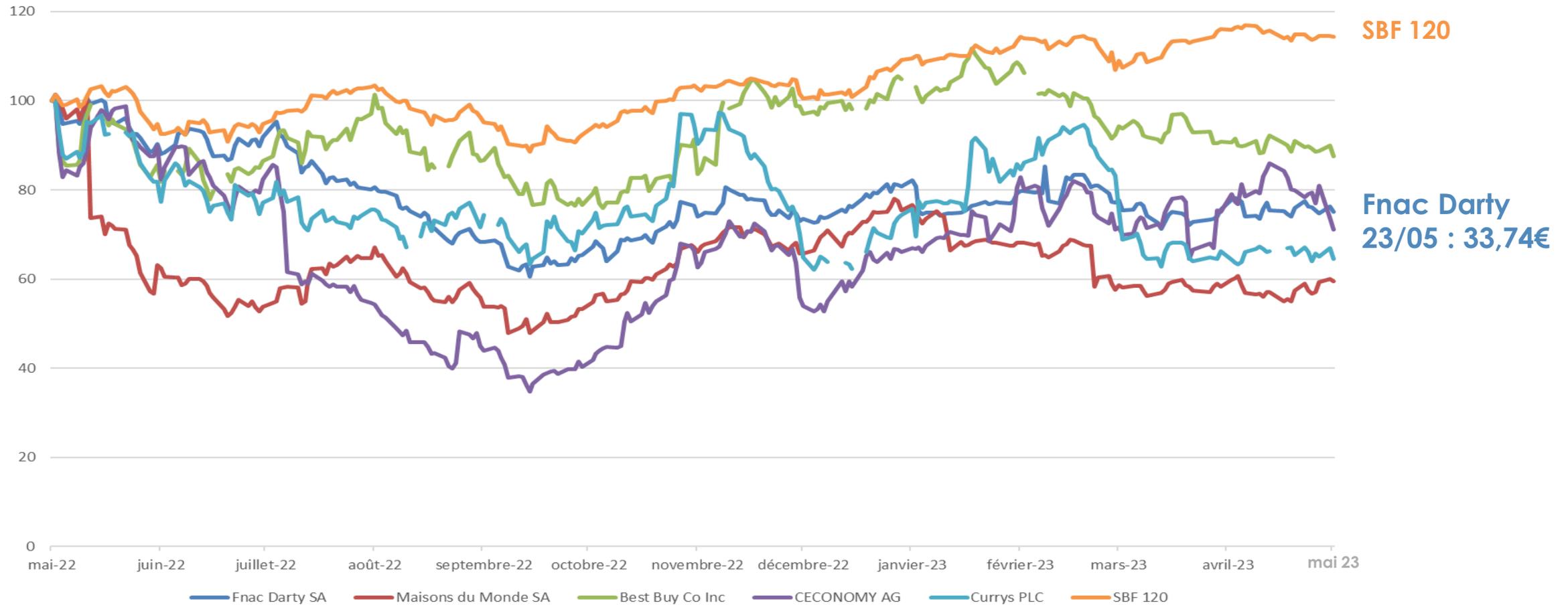
ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Jean-Brieuc Le Tinier
Directeur financier

FNAC DARTY



ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE SUR 12 MOIS GLISSANTS



PERSPECTIVES ET DIVIDENDE

Enrique Martinez
Directeur général

FNAC DARTY



PERSPECTIVES

📌 Contexte de marché toujours incertain en 2023

- Pour le 1^{er} semestre 2023, le Groupe devrait afficher des ventes en léger repli lié à un contexte de consommation atone couplée à une forte hausse des coûts, en particulier sur l'énergie ;
- Pour le 2nd semestre 2023, le Groupe devrait bénéficier de conditions de marché moins défavorables avec un niveau d'inflation qui pourrait être inférieur à celui du 1^{er} semestre.

📌 Dans ce contexte, le Groupe veillera à :

- Rester pleinement mobilisé pour continuer à **surperformer les marchés** ;
- **Préserver au mieux son niveau de marge brute** grâce à un positionnement centré sur les produits premium et à une contribution croissante des services ;
- **Limiter au maximum la hausse des coûts** grâce à des plans de performance attendus au moins 2x supérieurs au niveau des années précédentes.

OBJECTIFS

📌 Résultat opérationnel courant (ROC) attendu aux alentours de 200M€ en 2023

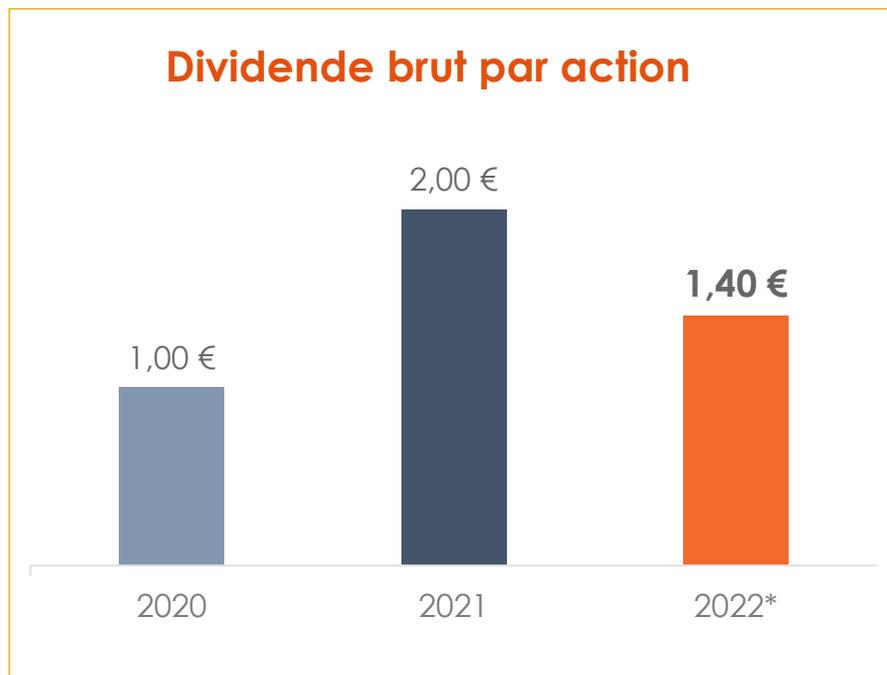
- ROC 2023 en ligne ou en progression par rapport à 2022 hors impact de la hausse des coûts d'énergie.
- Baisse du ROC attendue plus prononcée au 1^{er} semestre qu'au 2nd semestre en 2023.

📌 Objectif de cash-flow libre opérationnel¹ confirmé à ≈ 500M€ en cumulé sur la période 2021-2024 et au moins 240 M€ par an à partir de 2025

- Retour à une variation de BFR en ligne avec le niveau normatif des années précédentes
 - Pilotage strict de la politique d'achats de marchandises
 - Niveau de stocks sous contrôle avec une bonne rotation
- Investissements en baisse par rapport à 2022, avec un niveau maximum de 120M€

¹ Hors IFRS 16.

RETOUR AUX ACTIONNAIRES



📌 Taux de distribution : 38%¹

- En ligne avec la politique de retour aux actionnaires du plan stratégique Everyday
- Stable par rapport à 2021

📌 Taux de rendement : 4.1%²

- Ce dividende sera payable en **numéraire ou en action*** (décote de 5%), au **libre choix de l'actionnaire**
- Date de détachement : 13 juin 2023
- Date de mise en paiement (ou émission d'actions nouvelles) : 6 juillet 2023

¹ Calculé sur le résultat net 2022 des activités poursuivies, part du Groupe.

² Calculé sur le dernier cours de bourse de 2022.

*Soumis à approbation lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2023.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Brigitte Taittinger-Jouyet
Présidente du Comité des
Nominations et des Rémunérations

FNAC DARTY



PRINCIPES DE GOUVERNANCE

📌 Référence au Code Afep-Medef

📌 A fin décembre 2022, 13 administrateurs

- 10 administrateurs indépendants (91 %¹)
- 6 administratrices (55 %¹)
- 2 administrateurs représentant les salariés

📌 Evolution du conseil depuis le 31 décembre

- Proposition de nomination d'Olivier Duha en remplacement d'Antoine Gosset-Grainville

NOM		Fin de Mandat
Daniela Weber-Rey	Indépendant	2026
Jean-Marc Janailac	Indépendant	2026
Jacques Veyrat	Indépendant	2025
Sandra Lagumina	Indépendant	2025
Caroline Grégoire-Sainte-Marie	Indépendant	2025
Nonce Paolini	Indépendant	2025
Laure Hauseux ³	Indépendant	2024
Brigitte Taittinger-Jouyet	Indépendant	2024
Stéphanie Meyer	Indépendant	2024
Julien Ducreux	n/a	2024
Enrique Martinez ²		2023
Javier Santiso ²	Indépendant	2023
Franck Maurin	n/a	2023

Situation au 31 décembre 2022

1 : Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte dans ce calcul, conformément aux dispositions légales

2 : Renouvellement de mandats soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

3 : Nomination provisoire en remplacement d'un membre démissionnaire, qui sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale

PRINCIPES DE GOUVERNANCE

📌 Réunions du Conseil

- 7 réunions en 2022 (taux de participation : 98 %)
- 4 réunions en 2023, jusqu'au 23 mai 2023 (taux de participation : 100 %)

📌 Principaux travaux du Conseil

- Travaux usuels
 - Suivi régulier de l'activité
 - Suivi des travaux des comités spécialisés
 - Examen et arrêté des comptes annuels et semestriels
 - Examen et approbation de la politique de rémunération et intéressement long terme des managers clés
 - Approbation des documents soumis à l'Assemblée Générale
 - Revue de la composition du Conseil d'Administration
 - Évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités
- Travaux additionnels
 - Suivi du déploiement du plan stratégique Everyday
 - Suivi de la feuille de route climat
 - Examen du projet d'acquisition de MediaMarkt Portugal

PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

Brigitte Taittinger-Jouyet
Présidente du Comité des
Nominations et des Rémunérations

FNAC DARTY



RÉMUNÉRATION 2022 DES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

📌 Rémunération versée aux membres du Conseil d'administration

– 515 000€ d'enveloppe globale

- 320 000€ pour les membres du Conseil dont 30% fixe et 70% variable attribuée en fonction de la présence des membres aux réunions
- 195 000€ pour les membres des comités spécialisés (90 000€ audit, 69 000€ nominations & rémunérations, 36 000€ RSES)
- Pas de rémunération pour le comité stratégique
- Majoration de 50% par séance pour les présidents du Conseil et des comités
- La rémunération calculée mais non versée au Président ni au Directeur Général n'est pas réallouée

– 424 513€ au titre de 2022 à verser en 2023

A noter

- Messieurs Jacques Veyrat et Enrique Martinez n'ont perçu aucune rémunération au titre de leur mandat d'administrateur, mais au titre de leur mandat respectivement de Président et de Directeur Général
- Messieurs Franck Maurin et Julien Ducreux, administrateurs salariés, perçoivent un salaire au titre de leurs fonctions dans l'entreprise. La rémunération au titre du mandat d'administrateur peut être versée au syndicat ayant désigné le salarié en qualité d'administrateur représentant les salariés
- Les autres administrateurs ne perçoivent pas d'autre rémunération

RÉMUNÉRATION 2022 DU PRÉSIDENT

📌 Rémunération fixe inchangée depuis 2017

- Rémunération attribuée de **200 000€** au titre de son mandat

📌 Rémunération allouée aux administrateurs

- Monsieur Jacques Veyrat ne bénéficie plus de rémunération au titre de son mandat d'administrateur depuis sa nomination en qualité de Président du Conseil (17/07/2017)

RÉMUNÉRATION 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

🏷️ Rémunération fixe inchangée depuis 2019

- Rémunération attribuée de **750 000€** au titre de son mandat

🏷️ Rémunération variable annuelle

- Plafonnée à 150%
- 60% en fonction de l'atteinte d'objectifs économiques et financiers
 - CA Groupe ; ROC Groupe ; Cash-Flow Libre Groupe
- 10% en fonction de l'atteinte d'un objectif lié à l'expérience client
 - Net Promoteur Score
- 10% en fonction de l'atteinte de critères RSE
 - Note extra-financière du Groupe ; Engagement des salariés
- 20% en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs
 - Exécution du plan stratégique Everyday avec le développement de la politique service, la réalisation de l'ambition digitale, l'atteinte des objectifs de durabilité, le design et la mise en place d'une nouvelle structure renforçant le contrôle des risques et la cyber sécurité ;
 - Qualité du management et du climat social
- **640 455€** (taux d'atteinte de 56,93% du potentiel maximum) à verser en 2023
- **Versement de l'intégralité en actions et non pas en numéraire**

RÉMUNÉRATION 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

🏷 Rémunération de long terme, actions de performance : attribution

- Attribution de 48 316 actions de performance
 - Dispositif similaire au plan d'actions de performance attribué aux managers clés du Groupe
 - Période unique d'acquisition de 3 ans

Principes

- Conditions de performance mesurées à la fin du plan sur l'ensemble de la période d'acquisition sur la base
 - du Total Shareholder Return (TSR) de la société comparé à un panel de la distribution grand public
 - Kingfisher, Currys, Best Buy, WH Smith, Carrefour, Casino, Maison du monde, Ceconomy, Fnac Darty
 - du Cash-Flow Libre généré par le Groupe sur les 3 ans
 - de la croissance du score de durabilité
 - de la réduction des émissions de CO2
- Condition de présence au 18 mai 2025
- Obligation de conservation jusqu'à la cessation de fonction, au minimum de 25% des titres (5% des titres au minimum si détention de l'équivalent de 2 ans de rémunération fixe)

Valorisation

- Valorisation à l'attribution : 1 599 984€

RÉMUNÉRATION 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

📌 Rémunération de long terme, actions de performance : acquisition

- 31 752 actions de performance attribuées en 2019 sont arrivées à échéance en 2022
 - Les conditions de performance étaient
 - 30% : Le Total Shareholder Return (TSR) de la société comparé au SBF 120
 - 50% : Le cash-flow libre
 - 20% : La responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise appréciée avec les notations extra-financières du Groupe
 - Le taux d'acquisition est de 70%, soit 22 227 actions pour une valeur brute d'acquisition de 1 011 328€ (valeur unitaire du 23 mai 2022 à 45,50€)

RÉMUNÉRATION 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

📌 Autres

- Véhicule de fonction, cotisations assurance chômage, retraite supplémentaire, régime de prévoyance
- 39 085€

📌 Engagement de non concurrence

📌 Rémunération allouée aux administrateurs

- Monsieur Enrique Martinez n'a pas bénéficié de rémunération au titre de son mandat d'administrateur

LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION 2023 DES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

📌 Politique de rémunération

- Conforme à l'intérêt social de l'entreprise, contribuant à sa pérennité et s'inscrivant dans son plan stratégique Everyday
- Définie de manière à être à la fois compétitive pour pouvoir attirer et retenir les dirigeants performants et proportionnée à l'étendue des missions et des responsabilités qui sont confiées à chacun, Président, dirigeant mandataire social exécutif, membre du conseil

📌 Rémunération versée aux membres du Conseil d'administration

- Enveloppe globale portée à **550 000€**
 - 320 000€ pour les membres du Conseil dont 30% fixe et 70% variable attribuée en fonction de la présence des membres aux réunions,
 - 230 000€ pour les membres des comités spécialisés : 90 000€ audit, 70 000€ nomination & rémunération, 70 000€ RSES
 - Pas de rémunération pour le comité stratégique
 - Majoration de 50% par séance pour les présidents du Conseil et des comités

📌 Possibilité de percevoir une rémunération au titre d'un contrat de travail, notamment les administrateurs représentant les salariés

LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION 2023 DU PRÉSIDENT

📌 Rémunération fixe

- Rémunération de **200 000€**, inchangée depuis 2017 pour Monsieur Jacques Veyrat

📌 Absence de rémunération variable annuelle et de rémunération de long terme

📌 Rémunération allouée aux administrateurs

- Monsieur Jacques Veyrat ne bénéficie plus de rémunération au titre de son mandat d'administrateur depuis sa nomination en qualité de Président du Conseil

LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

📌 Rémunération fixe

- Rémunération de **750 000€**, identique depuis 2019, pour Monsieur Enrique Martinez

📌 Rémunération variable annuelle

- Plafonnée à 150% de la rémunération annuelle fixe
- 60% en fonction de l'atteinte d'objectifs économiques et financiers
 - ROC Groupe ; Cash-Flow Libre Groupe ; CA Groupe
- 10% en fonction de l'atteinte d'un objectif lié à l'expérience client
 - Net Promoteur Score
- 10% en fonction de l'atteinte d'objectifs liés à la responsabilité sociale et environnementale
 - Réduction de la consommation d'énergie ; engagement des salariés
- 20% en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs
 - Développement de la politique services
 - Réalisation du plan de performance
 - Qualité du climat social
- **Versement de l'intégralité en actions et non pas en numéraire**

📌 Rémunération de long terme, options d'actions et actions de performance

- Valeur d'attribution plafonnée à 50% de la rémunération globale
- Obligation de conservation d'un minimum de titres jusqu'à la cessation de fonction

LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

📌 Rémunération exceptionnelle

- Uniquement en cas de circonstances très particulières (réalisation d'une opération majeure pour la Société, mesure d'une surperformance)
- Valeur d'attribution plafonnée à 100% de la rémunération fixe annuelle et de la rémunération variable annuelle maximum

📌 Rémunération allouée aux administrateurs

- Perception de la rémunération au titre du mandat d'administrateur conformément aux règles applicables à tous les administrateurs

📌 Engagement de non concurrence

📌 Régime de retraite supplémentaire

📌 Régime de prévoyance

📌 Autres (véhicule de fonction, cotisations assurance chômage)

Versement des éléments de rémunération variables et le cas échéant exceptionnels conditionné à l'approbation par une Assemblée générale

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Associés signataires :

Eric Ropert

KPMG

Caroline Bruno-Diaz

KPMG

Guillaume Crunelle

Deloitte

FNAC DARTY



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOMMAIRE

- 📄 Rapport sur les comptes annuels de la société
- 📄 Rapports sur les comptes consolidés du groupe
- 📄 Rapport spécial sur les conventions réglementées
- 📄 Autres rapports sur les opérations sur le capital

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS – 1/2

- 📌 **Comptes annuels de la société Fnac Darty SA ⇒ Certification sans réserve et sans observation (Pages 414 à 418 du Document d'Enregistrement Universel)**
- 📌 **En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous y avons apportées :**
 - Évaluation des titres de participation ⇒ La valeur brute des titres de participation de Fnac Darty Participations et Services (FDPS) et de Darty Limited est comparée à leur valeur d'utilité déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés que ces sociétés ainsi que leurs filiales respectives apportent au groupe Fnac Darty.
 - Nos travaux ont principalement consisté à :
 - apprécier si l'estimation de cette valeur d'utilité déterminée par la Direction est fondée sur une justification appropriée et vérifier les éléments chiffrés utilisés ;
 - apprécier le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie apportés par chacune des deux sociétés et leurs filiales respectives au regard des hypothèses de la Direction et de l'environnement économique dans lequel opère le groupe, tenant compte notamment des pressions inflationnistes ;
 - apprécier le caractère raisonnable des taux de croissance et des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés ;
 - apprécier la cohérence et vérifier le contrôle arithmétique de la ventilation du critère d'allocation retenu entre les titres de participation FDPS et Darty Limited ;
 - apprécier l'effet du changement d'estimation comptable sur la valorisation des titres de participation ainsi que le caractère approprié des informations figurant dans les notes annexes aux comptes annuels concernant ce changement d'estimation.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS – 2/2

Vérifications spécifiques :

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.
- Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-9, L. 22-10-10 du code de commerce. Nous attestons l'exactitude et la sincérité des informations relatives à l'article L.22-10-9 et n'avons pas d'observation à formuler sur celles requises par l'article L. 22-10-11.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires :

- Nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS – 1/2

📌 Comptes consolidés du Groupe Fnac Darty ⇒ Certification sans réserve et sans observation

(Pages 408 à 413 du Document d'Enregistrement Universel)

📌 En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance **les points clés de l'audit des comptes consolidés de l'exercice**, ainsi que les réponses que nous y avons apportées :

📌 **Évaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales perçues et à percevoir des fournisseurs**

⇒ Évaluées sur la base des contrats signés avec ces derniers.

Nos travaux ont principalement consisté, par sondages, à :

- rapprocher les termes commerciaux utilisés dans leur calcul avec les contrats d'achats et accords avec les fournisseurs ;
- comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation ;
- corroborer les volumes d'affaires retenus pour calculer le montant des ristournes à percevoir avec les volumes d'affaires enregistrés dans les systèmes d'information d'achats du groupe ;
- obtenir les éléments justificatifs de la réalisation des services rendus ainsi que les preuves de paiements pour les montants déjà perçus à la clôture annuelle.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS – 2/2

📌 **Evaluation des marques Darty et Vanden Borre ainsi que de la valeur recouvrable du goodwill affecté à l'UGT France**

⇒ Réalisation de tests de dépréciation annuels.

Nos travaux ont principalement consisté à :

- | | | |
|----------|---|--|
| Goodwill | 📌 | contrôler que les éléments composant la valeur nette comptable de l'UGT France à laquelle le goodwill est rattaché sont appropriés ; |
| Commun | 📌 | apprécier la pertinence et la conformité des principes et méthodes de détermination des valeurs d'utilité / recouvrables respectives ; |
| Goodwill | 📌 | apprécier le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie de l'UGT France au regard des hypothèses de la Direction et de l'environnement économique dans lequel le groupe opère en France, tenant compte notamment du contexte inflationniste ; |
| Marques | 📌 | apprécier les taux de redevances appliqués aux marques dans le calcul de la valeur basée sur les revenus futurs ; |
| Commun | 📌 | apprécier le caractère raisonnable des taux de croissance projetés et des taux d'actualisation appliqués aux flux de redevances et de trésorerie estimés ; |
| Goodwill | 📌 | comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité ; |
| Commun | 📌 | réaliser des tests de sensibilité sur les différentes hypothèses ; |
| | 📌 | apprécier le caractère approprié des informations présentées dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés. |

📌 **Vérifications spécifiques :**

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

📌 **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires :**

- Nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Rapport spécial sur les conventions réglementées (Page 260 du Document d'Enregistrement Universel)

- Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis :
 - d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale ;
 - d'aucune convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

AUTRES RAPPORTS SUR LES OPERATIONS SUR LE CAPITAL – 1/2

Rapports sur les opérations sur le capital : délégation de compétence / autorisation à donner au Conseil d'Administration (1/2) :

- Réduction du capital par annulation d'actions propres rachetées (20^{ème} résolution) :
 - Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.
- Emission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (22^{ème}, 23^{ème}, 24^{ème}, 25^{ème}, 26^{ème} et 27^{ème} résolutions) :
 - Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des 23^{ème}, 24^{ème} et 25^{ème} résolutions ;
 - Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 22^{ème} et 27^{ème} résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission ;
 - Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci, et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 23^{ème} et 24^{ème} résolutions ;
 - Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration.

AUTRES RAPPORTS SUR LES OPERATIONS SUR LE CAPITAL – 2/2

Rapports sur les opérations sur le capital : délégation de compétence / autorisation à donner au Conseil d'Administration (2/2) :

- Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (28^{ème} résolution) :
 - Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'administration ;
 - Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite ;
 - Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (29^{ème}, 30^{ème}, 31^{ème} et 32^{ème} résolutions) :

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur les opérations envisagées d'autorisation d'attribution gratuite d'actions au titre des 29^{ème}, 30^{ème}, 31^{ème} et 32^{ème} résolutions.

PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

Nathalie Dubois
Directrice Juridique

FNAC DARTY



PARTIE ORDINAIRE – RÉSOLUTIONS 1 À 5

- 📌 **Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022**
- 📌 **Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022**
- 📌 **Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts**
- 📌 **Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et fixation du dividende**
- 📌 **Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions**

PARTIE ORDINAIRE – RÉSOLUTION 6

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

- 📌 Constat de l'absence de convention nouvelle

PARTIE ORDINAIRE – RÉSOLUTION 7

Mandats de commissaires aux comptes

- Renouvellement de Deloitte & Associés, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire
- Durée du mandat : 6 exercices

PARTIE ORDINAIRE – RÉSOLUTIONS 8 ET 9

Renouvellement de mandats d'administrateurs (date d'expiration des nouveaux mandats)

- Renouvellement de Monsieur Enrique MARTINEZ en qualité d'administrateur
- Renouvellement de Monsieur Javier SANTISO en qualité d'administrateur
- Durée: 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

PARTIE ORDINAIRE – RÉSOLUTIONS 10 ET 11

Ratification d'une nomination

- Ratification de la nomination provisoire de Madame Laure HAUSEUX en qualité d'administrateur
- Durée: durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée tenue en 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration

- Nomination de Monsieur Olivier DUHA en qualité d'administrateur
- Durée: 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

PARTIE ORDINAIRE – RÉSOLUTION 12

Somme fixe annuelle à allouer aux membres du conseil

- ☑ Somme fixe annuelle à allouer aux membres du conseil portée de 515 000 € à 550 000€

PARTIE ORDINAIRE – RÉSOLUTIONS 13 À 15

Approbation de la politique de rémunération :

- 📌 des membres du Conseil d'administration
- 📌 du Président du Conseil d'administration
- 📌 du Directeur général, et/ou de tout dirigeant mandataire social exécutif

PARTIE ORDINAIRE – RÉSOLUTION 16

- 📌 Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

PARTIE ORDINAIRE – RÉSOLUTIONS 17 ET 18

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2022 à :

- 📌 Jacques VEYRAT, Président du Conseil d'administration
- 📌 Enrique MARTINEZ, Directeur général

PARTIE ORDINAIRE – RÉSOLUTION 19

Programme de rachat d'actions propres

- 📌 10% du capital social maximum
- 📌 Prix maximal de rachat par action : 80 €
- 📌 Montant global affecté au programme de rachat : 214 974 800 €
- 📌 Durée de l'autorisation : 18 mois

PARTIE EXTRAORDINAIRE – RÉSOLUTION 20

Autorisation au conseil d'administration d'annuler les actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

- Annulation d'actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions et réduction du capital social dans la limite de 10% du capital social
- Durée de l'autorisation : 26 mois

PARTIE EXTRAORDINAIRE – RÉSOLUTIONS 21 ET 22

- 📌 **Résolution 21** : Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes dans la limite d'un montant nominal de 13,4 M€ (env. 50% du capital social)
- 📌 **Résolution 22** : Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital avec maintien du DPS
 - Augmentation de capital nominale maximum : **13,4M€**
 - Ce plafond de 13,4M€ constitue un plafond global sur lequel s'imputent le montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu des 21ème, 23ème, 24ème, 26ème, 27ème, 28ème, 29ème, 30ème, 31ème et 32ème résolutions de la présente Assemblée et celle de la 18ème résolution de l'Assemblée Générale du 18 mai 2022
 - Montant nominal maximum des titres de créances : **268 000 000 €**
- 📌 **Durée des autorisations : 26 mois**

PARTIE EXTRAORDINAIRE – RÉSOLUTIONS 23 ET 24

- 📌 **Résolution 23** : Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, dans la limite d'un montant nominal de 2,68 M€ (env. 10% du capital)
 - Ce plafond de 2,68M€ constitue un sous plafond global sur lequel s'imputent les délégations des 24ème et 27ème résolutions
- 📌 **Résolution 24** : Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé, dans la limite d'un montant nominal global de 2,68 M€ (env. 10% du capital)
- 📌 **Durée des autorisations : 26 mois**

PARTIE EXTRAORDINAIRE – RÉSOLUTION 25

- ✎ Autorisation de fixer un prix dérogatoire en cas d'émission avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10 % du capital

- ✎ Durée de l'autorisation : 26 mois

PARTIE EXTRAORDINAIRE – RÉSOLUTIONS 26 ET 27

- 📌 **Résolution 26** : Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire dans le cadre d'une augmentation du capital avec ou sans DPS dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée et dans les conditions prévues par la loi
- 📌 **Résolution 27** : Délégation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital
- 📌 **Durée des autorisations : 26 mois**

PARTIE EXTRAORDINAIRE – RÉSOLUTION 28

- ❏ Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital sans DPS au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans la limite de 1 340 000 € (env. 5% du capital)

- ❏ **Durée de l'autorisation : 26 mois**

PARTIE EXTRAORDINAIRE – RÉSOLUTIONS 29 ET 30

- 📌 **Résolution 29:** Autorisation donnée au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre, dédiées au versement de la rémunération variable annuelle, avec renonciation au DPS, en faveur des mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées dans la limite de 0,5% du capital au jour de l'attribution
- 📌 **Résolution 30:** Autorisation donnée au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre, dédiées au versement de la rémunération variable annuelle, emportant renonciation au DPS, en faveur de salariés de la Société ou de sociétés liées à l'exception des mandataires sociaux de la Société, dans la limite de 2% du capital au jour de l'attribution
- 📌 Durée des autorisations : 38 mois

PARTIE EXTRAORDINAIRE – RÉSOLUTIONS 31 ET 32

📌 **Résolution 31:** Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou GIE liés, avec renonciation au DPS

- Limite: 5% du capital social au jour de la décision d'attribution
- Sur le plafond de 5% s'imputerait le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de l'autorisation consentie par l'AG du 18 mai 2022 (18ème résolution)
- Plafonds communs avec la 32ème résolution de la présente Assemblée
- Le montant s'imputerait sur le plafond global de 13,4 millions d'euros prévu à la 22ème résolution à caractère extraordinaire de la présente Assemblée Générale (représentant environ 50% du capital)
- Sous-limite: 0,6% du capital pour le nombre total des actions pouvant être attribuées aux mandataires sociaux

📌 **Durée des autorisations : 38 mois**

PARTIE EXTRAORDINAIRE – RÉSOLUTIONS 31 ET 32 (SUITE)

- 📌 **Résolution 32:** Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié à l'exception des mandataires sociaux et des membres du comité exécutif du Groupe, avec renonciation au DPS
 - Limite: 5% du capital au jour de la décision d'attribution
 - Sur ce plafond s'imputerait le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Conseil d'Administration au titre de l'autorisation consentie par l'assemblée générale mixte du 18 mai 2022 (18ème résolution)
 - Plafonds communs avec la 31ème résolution de la présente Assemblée
 - Le montant s'imputerait sur le plafond global de 13,4 millions d'euros prévu à la 22ème résolution à caractère extraordinaire de la présente Assemblée Générale (représentant environ 50% du capital)
- 📌 **Durée des autorisations : 38 mois**

PARTIE EXTRAORDINAIRE – RÉSOLUTION 33

Pouvoirs en vue des formalités

- Accomplissement des formalités consécutives à la présente Assemblée

QUESTIONS / RÉPONSES

FNAC DARTY



VOTE DES RÉSOLUTIONS

FNAC DARTY



DISCLAIMER

AVIS IMPORTANT: en assistant à la réunion où cette présentation est donnée, ou en lisant les diapositives de présentation, vous acceptez d'être lié par les limitations et qualifications suivantes:

Certaines informations incluses dans cette présentation ne sont pas basées sur des faits historiques mais sur des déclarations prospectives. Ces énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date de cette présentation et Fnac Darty décline expressément toute obligation ou engagement de publier toute mise à jour ou révision de tout énoncé prospectif dans cette présentation afin de refléter tout changement dans les attentes ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquelles ces déclarations prospectives sont fondées. Ces énoncés prospectifs sont fournis à titre indicatif seulement. Les investisseurs sont alertés sur le fait que les informations et déclarations prospectives ne présagent pas de la performance future et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont beaucoup sont difficiles à prévoir et généralement indépendants de la volonté de Fnac Darty, et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de ceux exprimés, implicites ou prévus par ces informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent ceux discutés ou identifiés dans le chapitre 6 "Facteurs et gestion des risques" du document d'enregistrement universel 2022 de Fnac Darty enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le n° D.23-0104 le 17 mars 2023, et disponible sur le site internet de l'AMF www.amf-france.org ainsi que sur le site internet de Fnac Darty www.fnacdarty.com.

Ce document a été préparé uniquement à titre informatif et ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de titres ou d'instruments financiers connexes aux États-Unis ou dans tout autre pays. De même, il ne donne pas et ne devrait pas être considéré comme un conseil d'investissement. Il ne reflète en aucun cas les objectifs d'investissement spécifiques, la situation financière ou les besoins particuliers de tout bénéficiaire. Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie en ce qui concerne l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ce document. Il ne devrait pas être considéré par les destinataires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Les opinions exprimées dans ce document peuvent être modifiées sans préavis.

La présentation vous est fournie uniquement à titre d'information et ne peut être reproduite, redistribuée ou publiée (que ce soit en interne ou en externe à votre société), directement ou indirectement, en tout ou en partie, à toute autre personne. Le non-respect de ces restrictions peut entraîner la violation des restrictions légales dans certaines juridictions.

2023 | ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



24 MAI 2023 à 16H30

FNAC DARTY

